Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260427-DECCAS04_27_04-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CCAS DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CCAS

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à quatorze heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de LA TRINITE-PORHOET, sous la présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE.

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9

Date de convocation : 21 avril 2026

PRESENTS : LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - LE CAM Gérard - WARNIER DE WAILLY Nicole - MENIER Ginette - DONNIO Jean-Pierre

ABSENTE : PORTIER Brigitte ayant donné pouvoir à LE BORGNE Yannick – PINEL Isabelle ayant donné pouvoir à GILLET Nelly

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée nomme Mme WARNIER DE WAILLY Nicole, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme Patricia DENIS, attachée Territoriale, en qualité de secrétaire assistante.

DECCAS 04.27.04.2026 : BUDGET GENERAL C.C.A.S. – PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – ANNEE 2025 :
Rapporteur : Mme Nelly GILLET

Le Comité, réuni sous la présidence de Madame Nelly GILLET,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260427-DECCAS04_27_04-DE

Déclare que le compte de gestion dressé – budget GENERAL C.C.A.S., pour l'exercice 2025, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le Président,

Y. LE BORGNE